



A Mesdames et Messieurs  
les Conseillères et Conseillers  
communaux de Chavornay

LM/sw

Chavornay, le 23 mars 2026

<b>Interpellation Christophe Collaud – Poste d’organiste titulaire</b>
--

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité répond comme suit à l’interpellation déposée par M. Christophe Collaud, soutenue par cinq membres du Conseil communal lors de la séance du 05.03.2026.

**Démissions des organistes**

En date du 07.12.2023, la Municipalité a pris acte de la démission de M. Frédy Henry, organiste au service de la Paroisse avec effet au 31.12.2023. Cette démission faisait suite à une dégradation des relations entre la Pasteure de la Paroisse, une entreprise de pompes funèbres et lui-même.

En date du 05.08.2024, la Municipalité a pris acte de la démission de M. Romain Mayor, organiste au service de la Paroisse depuis plus de 15 ans avec effet au 31.08.2024.

**Mise au concours d’un poste d’organiste titulaire**

Pendant ce laps de temps, la commune a publié des annonces pour la recherche d’un-e organiste titulaire autant dans le Chavornay Infos que sur le site de l’Association des organistes romands. Malheureusement sans succès.

Suite à une offre spontanée, en janvier 2026, la Municipalité a fait une proposition de collaboration à un candidat pour un poste d'organiste titulaire. Malheureusement déclinée par l'intéressé. A ce jour le poste est toujours ouvert.

## **Fonctionnement actuel**

Au travers de deux de ses connaissances, M. Romain Mayor avait assuré la présence d'organistes pour les cultes des mois de septembre à novembre 2024.

Du fait que le Pasteur qui officiait en tant que remplaçant à cette époque était entièrement satisfait des prestations des deux organistes, la commune a conclu un accord de prestations avec ces dernières.

Au fil des mois et des offres spontanées reçues, l'équipe des organistes s'est étoffée. Nous comptons aujourd'hui 5 personnes disponibles et motivées.

## **Réponses de la Municipalité**

La Municipalité répond comme suit aux questions de M. Christophe Collaud :

1. *Dans la période de vacances actuelles et des difficultés à trouver des remplaçants. La Municipalité peut-elle trouver une manière de rémunérer plus sagement les musiciens engagés ?*

La rémunération d'un organiste se fait comme suit :

Pour une organiste avec un statut d'indépendante au bénéfice d'une attestation d'affiliation à la Caisse Cantonale Vaudoise de Compensation AVS :

- Sur présentation d'une facture.

Pour une organiste avec un statut d'employée communale :

- Paiement mensuel selon un décompte, soumis à toutes les charges sociales et avec un certificat de salaire.

2. *La Municipalité compte-t-elle proposer dans un délai raisonnable un poste d'organiste titulaire avec un cahier des charges, un salaire et des conditions conformes aux habitudes de la branche ?*

Des discussions sont en cours avec des organistes.

3. *Sans organiste titulaire, comment la Municipalité compte-t-elle accomplir sa mission de fournir à nos lieux de cultes des musiciens pour les services prévus ?*

La procédure mise en place avec le Pasteur Jacques Wenger, lors de son remplacement, a bien fonctionné de nombreux mois avec trois organistes indépendantes.

Pour faire face aux soucis que rencontre notre Pasteure Mme Emmanuelle Jacquat, deux organistes supplémentaires ont été engagées.

4. *La Municipalité a-t-elle une solution à proposer pour les dates des 3 avril, 12 avril, 19 avril, 3 mai, 14 mai, 14 juin et 28 juin où il n'y a pas d'organiste prévu ?*

L'augmentation du nombre d'organistes à disposition de la Paroisse.

5. *Sans organiste titulaire, comment notre Municipalité compte-t-elle s'assurer du bon état de fonctionnement de notre orgue et veiller à son entretien ?*

Au travers d'un contrat d'entretien avec une entreprise spécialisée, la Municipalité assure depuis de très nombreuses années le bon fonctionnement de son orgue.

6. *Sans organiste titulaire, comment notre Municipalité compte-t-elle animer une vie culturelle autour de l'Eglise et de son orgue ?*

Des discussions pour une place d'organiste titulaire sont en cours.

La Municipalité vous remercie pour votre compréhension et votre soutien et ainsi elle considère avoir répondu à l'interpellation.

La syndique

Le secrétaire

